

Conseil Communal de Veytaux
Procès-verbal N° 04/2022 de la séance du
Lundi 12 septembre 2022 - à 20h00
En la Salle du Conseil communal de Veytaux

Présidente : Mme Valérie Passera

Présents : 28 membres

Excusés : 7 membres

Mmes/MM : G. Augnet, A. Ramser, S. I. Ronnerström, V. Schweizer Ronnerström,
G. Taroni, S. Thélin et S. Thélin

Absent : 0 membre

L'ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 12 SEPTEMBRE 2022 EST LE SUIVANT :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 juin 2022
4. Communications du bureau du Conseil communal
5. Communications de la Municipalité
6. Election d'un membre à la COGEST
7. Préavis de la Municipalité relatifs
 - a) au règlement communal sur le subventionnement de places dans la crèche TotUP 6V Sàrl de Veytaux (préavis No 11/2022)
 - b) à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 (préavis No 12/2022)
 - c) à la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (préavis No 13/2022)
 - d) au projet de plan d'affectation « Fort de Chillon » et à son règlement (préavis No 14/2022)
8. Questions et propositions individuelles

Mme la Présidente, V. Passera ouvre la séance à 20h00 en saluant Mmes et MM. les Conseillers communaux, Mme la Syndique et les membres de la Municipalité, Mme Fabienne Curchod, Secrétaire municipale, M. Blum, Huissier, l'agent de proximité, Mme et M. les Scrutateurs.

Elle excuse M. le Secrétaire du Conseil communal, Dany Alves de Almeida, absent et qui sera remplacé aujourd'hui par une membre du Conseil, Mme Natalia Martino.

1. APPEL

Mme la Présidente, V. Passera prie la secrétaire de procéder à l'appel.

Le quorum étant atteint, elle déclare la séance ouverte et demande la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Mme la Présidente, V. Passera fait une introduction pour la première séance qu'elle s'apprête à présider :

En préambule, j'aimerais vous adresser quelques mots, avant de poursuivre le déroulement de la séance selon l'ordre du jour. Je tenais à vous remercier pour la confiance que vous m'accordez et ferai de mon mieux pour être à la hauteur de la tâche qui m'est confiée. Je me réjouis de travailler en collaboration avec vous toutes et tous, d'animer les débats qui j'espère seront constructifs et animés sans être trop mouvementés et bien sûr toujours dans le respect des avis de chacune et chacun. Je vous remercie encore toutes et tous pour votre engagement pour notre commune et me réjouis des décisions que notre Conseil prendra pendant cette année politique et qui permettront à la Municipalité d'avancer dans son travail et dans les missions qui lui sont attribuées. Je vous remercie pour votre attention.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme la Présidente, V. Passera demande s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 JUIN 2022

Mme la Présidente, V. Passera demande s'il y a une adjonction ou modification à y apporter.

M. Petignat revient sur son intervention au sujet des coûts de la crèche en page 9 du PV, où il est mentionné que l'impôt représente 24% des travaux alors qu'il s'agit en réalité des honoraires.

M. Rey Lescure indique qu'une erreur s'est glissée en page 6, dans la discussion au sujet des comptes communaux, à propos des impôts payés en retard par la population. Il est indiqué qu'en 2021, la somme s'élevait à CHF 670'000.- alors qu'il s'agit de CHF 170'000.-. Dans ce même paragraphe, en page 6, il est attribué à M. Rey Lescure un développement sur les honoraires et rémunérations de la Municipalité qui seraient des points préoccupants pour la commune, ce qui doit résulter d'une mauvaise compréhension.

Il n'y a plus de remarque et le procès-verbal de la séance du 13 juin 2022 est accepté à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

a) Sondage Tamedia reçu par email

Bonjour,

Nous sommes journalistes au sein de la cellule enquête de Tamedia. Pour les besoins d'une enquête, je dresse actuellement la liste de tous les membres des parlements de Suisse - au niveau fédéral, cantonal et communal - dont le vôtre. J'ai trouvé la liste des membres de votre conseil communal sur votre site, mais sans les adresses e-mail. Serait-il possible de nous envoyer la liste des adresses e-mail? Nous ne les transmettons en aucun cas, pas même au sein de notre rédaction ou de notre maison d'édition.

Le contexte de notre demande est le suivant : Nous aimerions envoyer un questionnaire à l'ensemble des membres des organes législatifs suisses. Il ne s'agit donc pas de publicité ou quoi que ce soit de ce genre. Etant donné que chaque personne reçoit un lien personnalisé vers le questionnaire, il serait préférable pour nous que nous puissions écrire directement à tous les élus. Si nous envoyons par exemple un e-mail uniquement au président de votre conseil, il n'y aurait qu'un seul lien sur lequel seule une personne pourrait cliquer - et il ne fonctionnerait plus pour les autres membres. Malheureusement le formulaire de contact ne fonctionne pas non plus, car il nous faudrait alors remplir chaque formulaire individuellement à la main. Vu le nombre de conseils existants en Suisse, cela dépasserait nos capacités.

Il s'agit d'un questionnaire anonyme (et comme nous l'avons dit, à visées journalistiques), ce qui implique que l'on ne voit pas qui participe et qui répond à certaines questions. Comme mentionné, nous ne transmettons pas les adresses e-mail, pas même au sein de notre équipe éditoriale ou de notre maison d'édition. En tant que grande entreprise de médias, cela enfreindrait nos règles.

Ce serait formidable si vos élus acceptaient de participer. D'avance merci pour votre aide,

Cordialement, Simone Rau, Patrick Meier, Olivier Zielmann,

Cellule Enquête Tamedia

Mme la Présidente, V. Passera, demande aux conseillers qui ne désirent pas que leur adresse e-mail soit transmise de l'annoncer en fin de séance.

b) Votations fédérales et cantonales du 25 septembre 2022

Mme la Présidente, V. Passera rappelle les votations à venir et encourage les membres du Conseil à exercer leur devoir citoyen.

c) Jetons de présence

Les jetons de présence ont été versés cet été et il est demandé à chaque conseillère et conseiller de vérifier l'exactitude des montants transmis.

Le bureau demande aux présidents de chacune des commissions de cette année de bien vouloir tenir une liste de présences et de la transmettre une fois le rapport de commission terminé. Le bureau se chargera après la dernière séance du mois de juin d'envoyer au greffe la liste de présences de chaque commissaire pour l'année électorale (du 1er juillet au 30 juin).

d) Apéritif de la Présidente

Tous les conseillers sont invités en fin de séance à partager l'apéritif de la Présidente.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme la Syndique, C. Chevalley fait part de deux communications :

Elle annonce l'ouverture cette année d'une deuxième classe de 1P-2P au collège de Veytaux.

Elle fait ensuite un point sur le projet de fusion. Comme déjà indiqué précédemment, c'est M. Curchod qui s'occupe de la communication relative à ce projet pour les communes de Montreux et Veytaux. Son compte-rendu est transmis ce jour à tous les membres du Conseil. Les trois thèmes traités lors du café participatif ont été l'identité communale et la qualité de vie, la gouvernance et la citoyenneté, et enfin les prestations et attentes de la population. Si vingt-cinq personnes se sont déplacées pour ce premier café à Veytaux, la participation à Montreux a été moins importante.

M. Sherif a lui aussi deux communications à transmettre :

La première concerne l'avancement des travaux du bâtiment multi-générationnel qui se trouve dans la phase de second oeuvre. Les travaux de finitions des

logements et des locaux publics sont en cours. Dès novembre, la régie *Glaser* sera en mesure de mettre en location les appartements.

L'inauguration du bâtiment est prévue le samedi 29 octobre à 10 heures. Cette information paraîtra aussi dans le prochain numéro du *Veytausien*.

La deuxième communication de M. Sherif concerne la passerelle qui s'inscrit dans le prolongement de la construction du bâtiment multi-générationnel. Les travaux commenceront dans la deuxième partie de l'automne.

M. Andler fait part de deux communications :

Un contrôle d'hygiène à l'auberge de Sonchaux a engendré la nécessité d'installer un lavabo et un chauffe-eau dans la cuisine pour une remise aux normes. Le montant de la facture s'élève à environ CHF 12'000.-.

Les travaux de finitions du revêtement bitumineux ont repris cette semaine. M. Andler s'excuse du retard de la communication à la population, le début des travaux s'étant précipité. La première étape du chantier consiste en la réfection du trottoir de la rue Bonivard ; ce travail n'était initialement pas prévu mais s'est avéré pertinent. Il convient de préciser que le budget alloué pour la pose de l'enrobé qui avait fait l'objet d'un préavis de la Municipalité n'est pas dépassé malgré cet ajout. Les travaux sont prévus jusqu'à la mi-octobre (phases 1 et 2).

M. Rinaldi informe que le bois de feu communal est réservé en priorité à la vente aux Veytausiens. Il y a déjà eu de nombreuses demandes des communes voisines. Aussi les gros volumes habituellement vendus (par exemple au château de Chillon) vont être diminués cette année pour qu'il y ait suffisamment de bois pour les habitants de la commune. La livraison se fait par stère.

M. Rey Lescure informe que pour la mise en location des appartements du bâtiment multi-générationnel, il s'agira de logements adaptés ou adaptables susceptibles de rentrer dans la catégorie logements protégés et dans la norme PC (prestation complémentaire).

6. ELECTION D'UN MEMBRE À LA COGEST

Mme la Présidente, V. Passera informe qu'elle a reçu la candidature d'une conseillère pour ce poste vacant à la commission de gestion. Il s'agit de Mme Schweizer Ronnerström. Il n'y a pas d'autre candidature et Mme Schweizer Ronnerström est élue à ce poste par acclamation.

7. PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ RELATIFS

- a) **au règlement communal sur le subventionnement de places dans la crèche TotUP 6V Sàrl de Veytaux (préavis No 11/2022)**

Le bureau propose une commission à cinq membres. Trois membres ont déjà proposé leur candidature : M. Grand, Mme Dinklage et M. Castioni. Deux autres membres se proposent en séance : M. Di Perri Santo et M. Imsand. La commission ainsi formée est saluée par acclamation.

La commission se réunira le lundi 3 octobre 2022 à 19 heures (Salle du Conseil)

- b) **à l'arrêté d'imposition pour l'année 2023 (préavis No 12/2022)**

L'étude de ce préavis sera effectuée par la commission de gestion et des finances : M. Thélin, M. Abdulla, M. Grand, M. Strebel, M. Di Perri Santo, Mme Dinklage et Mme Schweizer Ronnerström. La commission au complet est acceptée par acclamation.

La commission se réunira le mercredi 5 octobre 2022 à 19 heures (Salle du Conseil)

- c) **à la modification du règlement de la taxe intercommunale de séjour et de la taxe intercommunale sur les résidences secondaires (préavis No 13/2022)**

Une commission permanente de trois membres a déjà été nommée pour l'étude des préavis sur la taxe de séjour : M. Michel, Mme Gademann et Mme Blagojevic. La commission est acceptée par acclamation.

La commission se réunira le mardi 13 septembre 2022 à 19 heures (Salle du Conseil)

- d) **au projet de plan d'affectation « Fort de Chillon » et à son règlement (préavis No 14/2022)**

Le bureau propose une commission à cinq membres. Trois membres ont déjà proposé leur candidature : M. Emery, M. Strebel et M. Imsand. Deux autres membres se proposent en séance : M. Teklits et M. Castioni. La commission ainsi formée est saluée par acclamation.

La commission se réunira le mardi 4 octobre 2022 à 18 heures 30 (Salle du Conseil)

Mme la Présidente, V. Passera rappelle que selon l'*art. 43 alinéa 2* de notre règlement, le secret de fonction au sein des commissions est exigé, selon l'*art. 44* la majorité des membres de la commission doit être présente pour siéger. Enfin l'*art. 44* : chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'étudier un rapport.

8. QUESTIONS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. Emery demande des nouvelles quant à la date de fin des travaux de réfection de la route de Sonchaux.

M. Andler répond qu'il n'a, à ce jour, pas encore reçu de date précise.

M. Emery lui demande de réclamer cette information.

M. Puenzieux rappelle qu'en séance du 2 mai de cette année, il avait informé le Conseil qu'une barrière à Grandchamp était cassée avec un bout manquant. Il constate que rien n'a encore été fait malgré le danger que cela représente alors qu'une chute s'est déjà produite.

M. Andler dit qu'il a fait le nécessaire pour lancer les travaux de réparation. Malheureusement la personne en charge de ce dossier se trouve en arrêt maladie, c'est pourquoi les travaux ne se font pas.

M. Puenzieux n'est pas satisfait de cette réponse, il rappelle que cela représente un danger et qu'un serrurier doit être mandaté sans attendre.

M. Grand fait part de son incompréhension quant au choix du réseau REME de ne pas avoir concrétisé l'ouverture d'une crèche dans le bâtiment multi-générationnel arguant qu'il n'y avait pas de demande à l'est de Montreux. Il explique être lui-même sur liste d'attente pour trouver une place en crèche pour son enfant sur le réseau REME, ce qui signifie que les places ne sont pas suffisantes et se demande si la Municipalité n'est pas en droit de questionner le REME.

M. Emery fait référence au billet de **Mme la Syndique, C. Chevalley** dans *le Veytausien* du mois de juin dernier où elle mentionne qu'il a fallu deux séances de Conseil pour accepter le projet de crèche privée relevant qu'il y a eu de l'irrespect et de l'agressivité lors des débats. M. Emery estime que bien que les débats ont pu être houleux, il s'agit de la part de Mme la Syndique d'un ressentiment et que cela ne lui semble pas correct.

Il informe par ailleurs que sur le site de la commune, il n'y a pas de mise à jour des derniers numéros du *Veytausien*.

M. Ruch revient sur les doutes qui ont été évoqués au sein du Conseil communal sur la couleur du bâtiment multi-générationnel au début du chantier et il lui semble maintenant que les travaux touchent à leur fin que ce choix de couleur est plutôt réussi.

M. Teklits dit qu'il lui a été rapporté que le chemin d'accès à la partie haute du cimetière est endommagé et dangereux.

Mme Martino demande pourquoi les fontaines du village qui ont été arrêtées pendant l'été à cause de la sécheresse ne sont toujours pas remises en fonction.

M. Rey Lescure explique que le SIGE lui a communiqué que la quantité de réserve d'eau n'est toujours pas suffisante pour remettre les fontaines en route.

M. Teklits fait une annonce pour le compte de *Pro Veytaux* pour que la date de la traditionnelle Braisinée soit retenue par tous. Elle se déroulera les samedi 29 et dimanche 30 octobre 2022.

Mme la Présidente, V. Passera déclare la séance close à 20 heures 36.

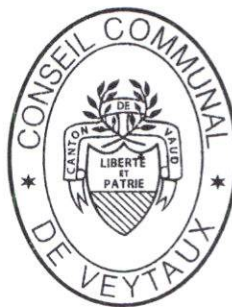
Prochaines séances du Conseil

31 octobre 2022 et
12 décembre 2022

La Présidente



V. Passera



La Secrétaire



N. Martino

Fait à Veytaux, le 12 octobre 2022